

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

Commission permanente sur l'examen des contrats

Présidence

Dominic Perri

Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidences

Paola Hawa

Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Valérie Patreau

Arrondissement d'Outremont

Membres

Céline-Audrey Beauregard

Arrondissement de Verdun

Caroline Braun

Arrondissement d'Outremont

Julie Brisebois

Village de Senneville

Nathalie Goulet

Arrondissement d'Ahuntsic–
Cartierville

Enrique Machado

Arrondissement de Verdun

Peter McQueen

Arrondissement de Côte-des-
Neiges – Notre-Dame-de-Grâce

Sylvain Ouellet

Arrondissement de Villeray– Saint-
Michel–Parc-Extension

Stéphanie Valenzuela

Arrondissement de Côte-des-
Neiges– Notre-Dame-de-Grâce

Le 25 septembre 2025

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE257362002

Conclure des ententes-cadres avec les firmes Compass Minerals Canada Corp., Sel Windsor Ltée et Selto Distribution inc., pour la fourniture de sel de déglacage des chaussées, pour une durée de 7 mois - Montant estimé des ententes : 23 882 177,92 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21090 (4 soumissionnaires)

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Katherine Fortier
Coordonnatrice, Soutien
aux commissions
permanentes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats (11-007)* et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008)*.

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM23 0447) et du conseil d'agglomération (CG23 0205).

Mandat SMCE257362002

Conclure des ententes-cadres avec les firmes Compass Minerals Canada Corp., Sel Windsor Ltée et Selto Distribution inc., pour la fourniture de sel de déglacage des chaussées, pour une durée de 7 mois - Montant estimé des ententes : 23 882 177,92 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21090 (4 soumissionnaires)

À sa séance du 3 septembre 2025, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 4 M\$ répondant à la condition suivante :
 - L'adjudicataire, Compass Minerals Canada Corp., en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.

Le 10 septembre 2025, les membres de la Commission ont examiné la conformité du processus d'octroi lié à ce mandat lors d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence. Au cours de cette rencontre, les responsables du Service de l'approvisionnement, Direction acquisition, ont présenté un portrait du marché du sel de déglacage des chaussées. Ce marché, fortement consolidé au Canada, est dominé par trois principaux producteurs. Au Québec, trois grands utilisateurs, dont le Regroupement Montréal, achètent environ 82 % du sel épandu sur les routes de la province.

Comme les années précédentes, la stratégie adoptée consiste à diviser l'appel d'offres en deux lots : l'un pour le sel régulier, l'autre pour le sel traité, utilisé par certaines villes liées. L'appel d'offres a été publié du 2 juin au 3 juillet 2025. Six fournisseurs de sont procuré le cahier des charges, et quatre ont soumis une offre. Les responsables ont souligné que Cargill Sel, Sécurité Routière, une division de Cargill Limitée, reconnue

comme soumissionnaire et adjudicataire régulier du contrat de fourniture de sel régulier pour le déglacage des chaussées depuis plusieurs années, n'a pas présenté de soumission cette année pour le sel régulier. En revanche, Sel Windsor Ltée a participé à l'appel d'offres et s'est démarquée en proposant des prix particulièrement compétitifs, ce qui lui a permis de se distinguer parmi les soumissionnaires.

Les responsables se sont ensuite attardés à l'évolution des prix du sel de déglacage en 2025. Le Service de l'approvisionnement a observé une baisse de 2,02 % du prix du sel régulier, attribuable à plusieurs facteurs économiques et industriels :

- Surplus de production mondiale : Une augmentation de la production, notamment en Chine, en Inde et au Canada, a généré un excédent d'offre sur le marché, exerçant une pression à la baisse sur les prix.
- Conditions hivernales plus clémentes (hiver 2024-2025) : Un hiver moins rigoureux en Amérique du Nord et en Europe a entraîné une diminution de la demande en sel de déglacage, contribuant à la baisse des prix.
- Optimisation logistique et réduction des coûts de transport : L'amélioration des chaînes d'approvisionnement, conjuguée à la baisse des prix du carburant, a permis de réduire les coûts de distribution, ce qui s'est reflété dans les prix de vente.
- Concurrence accrue : L'arrivée de nouveaux fournisseurs et la diversification des sources d'approvisionnement ont intensifié la concurrence, favorisant une diminution des prix.

À l'inverse, le prix du sel traité a enregistré une légère hausse de 2,97 %, attribuable à plusieurs facteurs spécifiques :

- Coûts de traitement accrus : Le sel traité est enrichi d'additifs qui augmentent significativement les coûts de production par rapport au sel en vrac non traité.
- Pressions environnementales et réglementaires : Face aux préoccupations croissantes liées à l'impact environnemental du sel traditionnel, certaines administrations privilégient des produits plus écologiques. Ces alternatives peuvent coûter de 10 % à 30 % de plus que le chlorure de sodium classique.
- Demande accrue pour des solutions plus performantes : Le sel traité offre une meilleure efficacité à basse température et une adhérence supérieure à la chaussée. Ces caractéristiques en font un choix privilégié dans les zones urbaines et à fort achalandage, ce qui contribue à une demande ciblée et à une hausse des prix.
- Inflation des coûts logistiques et énergétiques : Contrairement aux produits en vrac, le sel traité nécessite des conditions particulières de stockage et de manutention, entraînant une augmentation des frais logistiques malgré la baisse générale des coûts de transport.

Cela dit, comparativement aux autres municipalités du Québec, le prix moyen obtenu par le Regroupement Montréal, soit 91,44 \$/tm, est inférieur d'environ 12 % au prix

moyen du regroupement d'achats de l'UMQ, établi à 104,57 \$/tm. En conséquence, le Service recommande de poursuivre le processus d'octroi.

Lors de la période d'échange, la Commission a demandé si l'étude comparative réalisée en 2017 entre le sel régulier et le sel traité était toujours d'actualité aujourd'hui. Selon le Service de la concertation des arrondissements, les résultats de cette étude demeurent pertinents. En effet, le coût plus élevé du sel traité ne justifie pas les avantages supplémentaires qu'il procure. Le Service recommande plutôt d'optimiser les pratiques d'épandage du sel régulier, ce qui pourrait générer des résultats plus efficaces que l'utilisation du sel traité.

Les membres ont également soulevé l'idée pour la Ville de se constituer une réserve stratégique de sel, afin de se prémunir contre certains risques. Bien que le sel soit un produit non périssable, sa gestion nécessite une logistique d'entreposage rigoureuse. Dans les dernières années, aucune commande d'urgence n'a été nécessaire. Ainsi, le Service estime qu'il ne serait pas justifié d'engager des coûts supplémentaires pour faire un tel entreposage. En cas de conditions météorologiques exceptionnelles, les clauses prévues au contrat offrent une protection adéquate à la Ville, notamment par la possibilité d'augmenter les volumes commandés ou de transférer du tonnage entre les contrats.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de l'approvisionnement, Direction acquisition, Division acquisition pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 4 M\$ répondant à la condition suivante :
 - L'adjudicataire, Compass Minerals Canada Corp., en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier :

À l'égard du mandat SMCE257362002 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.